Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE TOURISME

Ajout et fixation du tarif de vente de nouveaux produits pour la boutique de l'office de tourisme

Rapporteur : Pierre SANIER
N°CC2024-182

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**73**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**85**
Secrétaire de séance : Virginie QUENTIN	

L'an 2024, le 30 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Abondant sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY EN DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Catherine PATUREL (OULINS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET). ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) ;

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Il a été exposé que,

L'office de tourisme communautaire peut, comme indiqué dans ses statuts, vendre des produits à caractère touristique contre tarification.
Depuis 2010, la boutique de l'Office de Tourisme propose des produits souvenirs (cartes postales, magnets…) et des produits valorisant le savoir-faire des socio-professionnels du territoire (produits locaux et artisanat local). Cette action permet à l'Office de Tourisme de valoriser les richesses touristiques du territoire et d'offrir à ses visiteurs la possibilité de repartir avec des produits locaux ou des produits souvenirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

L'année dernière, l'Office de Tourisme a su donner un nouvel élan à cette activité, d'une part grâce au réaménagement de ses locaux, et d'autre part grâce à une sélection inédite de produits souvenirs à l'effigie de la signature touristique « nature royale ».

L'équipe de l'Office de Tourisme a également permis aux producteurs et artisans du territoire de mettre en avant leur savoir-faire en mettant en place une offre de dépôt-vente.

L'Office de Tourisme a décidé d'élargir son rayonnement au département afin d'étoffer sa liste de partenaires potentiels.

De nouveaux produits locaux sont ainsi proposés en dépôt vente. Ils correspondent aux produits proposés par de nouveaux partenaires contactés par l'Office de tourisme afin de compléter l'offre de l'espace boutique mais également à des nouveautés proposées par les partenaires actuels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Il convient d'ajouter de nouveaux produits à l'offre de dépôt-vente de la boutique comme suit :

PRODUCTEURS	PRODUITS	PRIX VENTE
Brasserie Bacquet et Cie	- Bière Cocon (33 cl)	4,50 €
	- Bière Juste toi & moi (33 cl)	4,50 €
	- Bière Poussière sonore (33 cl)	4,50 €
	- Bière Magnitude absolue (33 cl)	4,50 €
	- Bière Fausse fourrure (33 cl)	4,50 €
	- Bière Le secret XIV (33 cl)	4,50 €
	- Bière L'invitation de Madame (33 cl)	4,50 €
	- Bière Le Fil (33 cl)	4,50 €
Au Rucher du bois Roger	- Hydromel moelleux	10,00 €
Saveurs de nos Terres	- Lentilles Vertes (500 g)	4,30 €
	- Lentilles Beluga (500 g)	4,80 €
	- Lentilles Flora (500 g)	4,80 €
	- Pois Chiches (500 g)	4,80 €
	- Haricots Flageolets (500 g)	5,30 €
	- Haricots Rouges (500 g)	5,30 €
	- Haricots Flamme (500 g)	5,30 €
	- Haricots Coco (500 g)	5,30 €
	- Haricots Noirs Bio (500 g)	5,30 €
	- Haricots Pinto Bio (500 g)	5,30 €
	- Pois Cassés Bio (500 g)	4,30 €
	- Semoule Bio non précuite (500 g)	4,30 €
	- Boulghour Bio non précuit (500 g)	5,30 €
	- Semoule de pois chiches (500 g)	5,30 €
	- Farine de blé bio T80 (1 kg)	3,30 €
	- Farine de blé ancien « Rouge de Bordeau » (1 kg)	5,30 €
	- Farine de sarrasin Bio (1 kg)	5,30 €
	- Farine de maïs (1 kg)	5,30 €
	- Farine de Lentilles Vertes Bio (1 kg)	5,30 €
	- Farine de Pois Verts Bio (1 kg)	5,30 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Par ailleurs, après quelques échanges, certains producteurs ont manifesté leur souhait de ne pas procéder selon le principe du dépôt-vente mais de facturer une quantité de produits définie au préalable que l'Office de Tourisme pourra revendre par la suite dans sa boutique dédiée.

Il convient d'ajouter ces nouveaux produits à la boutique comme suit :

PRODUCTEURS	PRODUITS	PRIX VENTE TTC
Belsia	- Chips sel (150 g)	2,00 €
	- Chips piment (150 g)	2,50 €
	- Chips herbes tomate (150 g)	2,50 €
	- Chips oignons (150 g)	2,50 €
	- Chips vinaigre (150 g)	2,50 €
	- Chips curry de l'Ile de la Réunion (150 g)	2,50 €
	- Chips ail basilic (150 g)	2,50 €
	- Chips à la truffe (100 g)	2,50 €
	- Chips sel ondulées (150 g)	2,00 €
	- Chips Roquefort (150 g)	2,50 €
	- Chips au chocolat (400 g)	17,00 €
	- Chips sel (40 g)	0,80 €
	- Chips piment (40 g)	0,80 €
	- Chips curry de l'Ile de la Réunion (40 g)	0,80 €
Maison Savouré (Limonade Beauceronne)	- Limonade 1888 Traditionnelle (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Traditionnelle (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Traditionnelle (1 Litre)	2,60 €
	- Beauce Cola (33 cl)	1,50 €
	- Beauce Cola (1 Litre)	2,90 €
	- Limonade 1888 Citron Glacé (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Citron Glacé (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Grenadine à l'ancienne (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Grenadine à l'ancienne (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Pomme Verte (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Pomme Verte (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Orange (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Orange (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Mojito (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Mojito (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Litchi/Pamplemousse (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Litchi/Pamplemousse (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Gingembre (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Gingembre (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Ananas/Vanille (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Cassis (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Cassis (75 cl)	2,90 €
	- Limonade 1888 Pamplemousse (33 cl)	1,50 €
	- Limonade 1888 Pamplemousse (75 cl)	2,90 €
	- Tonic La Beauceronne (25 cl)	1,50 €
	- Ginger Ale La Beauceronne (25 cl)	1,50 €
	- Thé Glacé La Beauceronne (33 cl)	1,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Pasteole	- Pâtes Campanelle (300 g)	2,30 €
	- Pâtes Cararecce (350 g)	2,70 €
	- Pâtes Coquillette (500 g)	3,90 €
	- Pâtes Ferme trio (350 g)	3,10 €
	- Pâtes La ferme (350 g)	2,70 €
	- Pâtes Linguines (350 g)	3,40 €
	- Pâtes Penne Rigate (350 g)	2,70 €
	- Pâtes Risoni cèpes (300 g)	4,30 €
	- Pâtes Risoni curry (500 g)	4,70 €
	- Pâtes Risoni encre de seiche (300 g)	4,00 €
	- Pâtes Risoni nature (500 g)	3,90 €
	- Pâtes Risoni sarrasin (500 g)	4,70 €
	- Pâtes Tagliatelles (350 g)	3,40 €
	- Pâtes Tagliatelles curry (350 g)	4,30 €
	- Pâtes Tagliatelles encre de seiche (350 g)	5,00 €
	- Pâtes Fregola (500 g)	3,90 €
	- Pâtes Fregola ail des ours (300 g)	3,20 €
	- Pâtes Radiatori (500 g)	3,90 €
Baïo	- Jus de pommes (1L)	3,00 €
	- Jus de pommes/fraises (1L)	3,50 €
	- Jus de pommes/framboises (1L)	3,50 €
	- Jus de pommes/rhubarbe (1L)	3,50 €
	- Jus de pommes pétillant (75 cl)	3,50 €
	- Cidre fruité (75 cl)	3,50 €
	- Jus de pommes (25 cl)	2,00 €
	- Jus de pommes/fraises (25 cl)	2,00 €
	- Jus de pommes/framboises (25 cl)	2,00 €
	- Jus de pommes/rhubarbe (25 cl)	2,00 €
	- Jus de pommes pétillant (33 cl)	2,00 €
	- Cidre fruité (33 cl)	2,00 €

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;*
***VU** les statuts de l'Office de Tourisme ;*
***VU** l'avis du Conseil d'exploitation du 24 septembre 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs de vente des nouveaux produits boutique vendus par l'Office de tourisme tels que présentés ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :03 octobre 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03 octobre 2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Virginie QUENTIN** **Secrétaire de séance**